



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre Sports** concernant les licences d'entraîneur INAPS.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 20 mai 2021, des licences INAPS ont été instaurées. Une licence INAPS est émise parallèlement à l'établissement d'un brevet ou d'un brevet d'État. La durée de validité de la première licence INAPS est de trois ans et commence le jour de son établissement. Le renouvellement de la validité de chaque licence INAPS subséquente se fait par cycles de 3 ans suivant l'accomplissement d'un cycle de formation continue.

Or, les acteurs du monde sportif soulèvent certains problèmes de fonctionnement et de communication dans ce contexte. Ainsi les informations relatives aux formations et formations continues accomplies ou en cours ne seraient toujours pas consultables ni pour les personnes concernées, ni pour les clubs et fédérations au nom desquelles elles sont actives. De plus des questions relatives aux obligations de documentation des cours suivis et des cours reconnus dans le cadre de la formation continue resteraient ouvertes.

Dans ce contexte, je voudrais demander les renseignements suivants à Monsieur le Ministre :

- 1) **Quelles sont les raisons pour lesquelles les informations concernant les heures de formation accomplies ne sont accessibles ni pour les entraîneurs eux-mêmes ni pour les clubs et/ou fédérations ?**
- 2) **Endéans quel délai Monsieur le Ministre entend-il proposer une solution à ce problème ?**
- 3) **Sous quelles conditions des formations suivies à l'étranger ou organisées par d'autres acteurs que l'INAPS peuvent-elles être comptabilisées ?**
- 4) **Comment les entraîneurs peuvent-ils vérifier si des activités de formation auxquelles ils ont participé sont effectivement prises en compte ? Quelles sont les obligations de documentation le cas échéant ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Joëlle WELFRING**  
Députée